Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212202360-20260413-DELIB2130426-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 13 avril 2026

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 12.

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric LE TURLUER, le Maire.
Présents : Frédéric LE TURLUER, Maire, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Christophe LE MERRER, Marie-Christine MEVEL, Eliane LE PLAPOUX, Nicole HENGOAT, Hervé LE SOUDEER, Floryse BUTTEZ, Tony MOREL, Clément LE MOAN, Fabien TARTIVEL.
Absents : Laurence HERPE (procuration à Christophe LE MERRER), Sandrine ARTUR (procuration à Frédéric LE TURLUER), Ronan RIOU (excusé).
Secrétaire de séance : Christophe LE MERRER.
Date de convocation : 08/04/26.

2- Composition du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social est présidé de droit par le maire.

Outre son président, le conseil d'administration est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer à 8 le nombre de membres
- de désigner les membres « élus » : Michèle OLLIVIER, Marie-Christine MEVEL, Eliane LE PLAPOUX, Sandrine ARTUR.

Pour extrait conforme.
LE MAIRE,
Frédéric LE TURLUER.